

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (33), intitulé: "Loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (34), intitulé: "Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Aseltine, il est—

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation "Evangelical Mennonite Brethren of Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Haig, il est—

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (B), de la session dernière, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Hutterian Brethren Church", soient remboursées à M. James H. Stitt, le représentant à Ottawa du procureur des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Duffus, il est—

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence", soient remboursées à MM. Henderson et Willoughby, Kingston, Ontario, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.